

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 4 octobre 2022

COURRIER - ARRIVEE
5 OCT. 2022
SAUJ - TJ TOULOUSE

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

M.M le Procureur de la République.
Monsieur, Madame le greffier en chef.
Service pénal.
Tribunal judiciaire de Toulouse.
5^{ème} chambre correctionnelle.
31000 Toulouse.

MAIL : aud.tj-toulouse@justice.fr

OBJET : Réclamation

Monsieur, Madame,

A l'audience du 19 janvier 2022 par devant la cinquième chambre correctionnelle au tribunal judiciaire de Toulouse s'est tenue une audience présidée par Madame BERGOUGNAN.

Celle-ci s'est déportée et a renvoyé l'audience au 4 octobre 2022 à 14 heures.

Je suis partie civile, « Monsieur LABORIE André ».

Dans les affaires suivantes :

Contre :

- LA SCP CAMPS et CHARRAS Notaires 8 rue Labéda à Toulouse.
- LA SCP DAGOT , MALBOSC Notaires 6 place Wilson à Toulouse.

Contre :

- Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC Née le 12 janvier 1972 domicile au 53 rue Boussingault 75013 PARIS.
- Monsieur GARRIGUES Christian Bernard gérant de la SCI GABA ancien huissier de justice demeurant le Grand Bureau, au N° 169 – 171 route de Toulouse 31570 AURIN.

A l'audience de ce jour du 4 octobre 2022

Je me suis présenté à l'audience collégiale de la 5^{ème} chambre, aucun dossier n'était prévu me concernant.

Après avoir pris information auprès du SAUJ, bureau en entrant à droite du tribunal judiciaire, une greffière me confirme bien l'audience de ce jour à la cinquième chambre collégiale.

Je me redirige vers celle-ci en leur indiquant ce problème.

- Je me fais renvoyer à mieux m'informer.

Je repars voir la greffière du SAUJ ou je lui explique qu'il n'y a pas de dossier.

- Elle me demande de la suivre jusqu'à la salle N° 5 collégiales.

Après une visite de la greffière dans les coulisses de ladite chambre, elle me dit que les affaires de ce jour sont renvoyées au 15 novembre 2022 avec celle de Monsieur TEULE Laurent, Monsieur REVENU Guillaume et Madame HACOUT.

Il m'a été donné un N° du parquet suivant : **21357000111**

- **Ce numéro concerne quelle procédure ?**

Plusieurs saisines du greffe pénal restées sans réponse à mes demandes concernant les N° du parquet :

- En date du 26 janvier 2022
- En date du 18 février 2022

En conséquence :

Monsieur LABORIE André a été privé de connaître les références parquet de ses dossiers de son audience du 19 janvier 2022 régulièrement enrôlés.

Ma demande.

- Me communiquer l'avis de citation à victime, à comparaître en son audience du 15 novembre 2022 dans les dossiers qui devaient être entendus à l'audience du 4 octobre 2022.
- Me communiquer les N° de Parquet de ces derniers. ?
- Quels sont les dossiers qui seront entendus avec celui de Monsieur TEULE Laurent, REVENU Guillaume, HACOUT Ariette.

Vous pouvez me joindre par mail repris en tête de page.

Vous pouvez me joindre à mon adresse habituelle au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.

- Pour porter à ma connaissance l'avis à victime.

Demande vous est faite d'urgence pour obtenir un avocat.

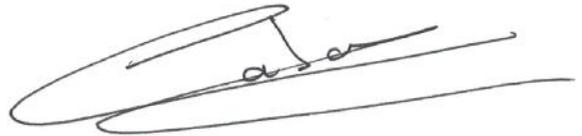
Pièces jointes :

Je vous joins les documents à valoir à l'audience du 4 octobre 2022 et qui n'a pu se tenir encore une fois pour une raison non portée à ma connaissance.

Comptant sur toute votre compréhension à satisfaire ma demande.

Je vous prie de croire, Monsieur Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Laborie', written over a horizontal line.